

Commission GR (version du 5.04.2018)

Coordinatrice : Cathy Spinelli

La commission GR est composée et validée selon les mêmes règles et procédures qui sont applicables pour tous les organes auxiliaires de la FLGym. Le CA a défini un organigramme particulier, basé sur des sous-groupes thématiques, pour optimiser le fonctionnement de la commission GR, notamment en exigeant que les dossiers lui soumis pour approbation soient signés conjointement par trois personnes qu'il désigne à cet effet en s'appuyant sur les propositions de candidat(e)s lui soumis par les membres de la commission GR.

Les domaines d'intervention de ces, actuellement, 4 sous-groupes thématiques comprennent notamment les volets : cadre national, juges, formation et développement. Le CA peut adapter cette liste à tout moment.

Le tableau ci-dessous reprend les noms des personnes proposées par les différents clubs, y compris les membres proposés pour le traitement des dossiers thématiques que le CA a nommés en tant que signataires des sous-groupes sus-mentionnés. Au cas où ces personnes ne feraient pas partie des clubs membres officiels de la FLGYM, ces nominations seront à réviser.

Nom + Prénom	Licencié auprès de:	adresse email	coordination générale	Juges	Cadres	Formation	Développement
Spinelli Cathy	Aurore Oetrange	cathy.spinelli@flgym.com	x				
Misiutin Evgenia	Aurore Oetrange	burova1@yandex.ru	-	x	x		
Schmitz Jos	Aurore Oetrange	schmjo@pt.lu	-				x
Heinen Inga	Dolfin Gym	intor72@mail.ru	-			x	
Denkovych Olga	Ecole de GRS Lux.	olhadenkovich1991@mail.ru	-			x	
Vichniakova Oksana	Ecole de GRS Lux.	joblux2501@gmail.com	-	x	x		
Makhanova Diana	GRS Differdange	diana@grs-differdange.lu	-	x			
Wampach Nicole	GRS Differdange	nicole.wampach@education.lu	-				x
Beauducel Sophie	Rythmica Lux	sbeauducel@gmail.com	-			x	
Bonnier Ioulia	Rythmica Lux	yuliya_mih@yahoo.com	-				x
Revenko Aliona	Rythmo-Cats	alenalux@gmail.com	-		x		

Sous-groupe juges GR :

Signataires désignés par le CA: Diana Makhanova GRS Differdange
Evgenia Misiutin Aurore Oetrange
Oksana Vichniakova Ecole de GRS Luxembourg

Exemples pour les thèmes à aborder :

- Définition du panel des juges pour le championnat National (critères)
- Proposition du programme technique du Championnat National
- Tenue à jour du tableau des juges GR remplissant les critères de conformité aux règlements et procédures de la FLGym
- Structure juges GR au Luxembourg
- Etc...

Sous-groupe Formations GR :

Signataires : Inga Heinen Dolfín Gym
Sophie Beauducel Rythmica Lux
Olga Denkovych Ecole de GRS Luxembourg

Exemples pour les thèmes à aborder :

- Identification des besoins en formation pour juges, entraîneurs et dirigeants
- Proposition de contenus de formation
- Proposition de formateurs
- Etc...

Sous-groupe Cadre national :

Signataires : Evgenia Misiutin Aurore Oetrange
Oksana Vichniakova Ecole de GRS Luxembourg
Aliona Revenko Rythmo Cats

Exemples pour les thèmes à aborder :

- Proposition d'une procédure de sélection et de composition du cadre
- Propositions pour la mise en place et le fonctionnement du cadre
- (Infrastructure, entraîneurs, suivi médical, conventions)

Sous-groupe Développement :

Signataires : Ioulia Bonnier Rythmica Lux
Jos Schmitz Aurore Oetrange
~~Nicole Wampach~~ ~~GRS Differdange~~ (à remplacer suite à sa démission)

Exemples pour les thèmes à aborder :

- Propositions d'activités pour la promotion de la GR
- Propositions d'activités pour le dépistage de talents
- Propositions pour favoriser la collaboration entre les clubs de GR (p.ex. stages et compétitions en commun)

Les thèmes proposés pour discussions dans les sous-groupes sont des exemples et la liste n'est pas exhaustive.

Les réunions de la commission GR

La commission GR se réunit sur invitation de la coordinatrice transmise par le secrétariat de la FLGym. A la fin de chaque réunion, une nouvelle date est fixée pour la prochaine réunion. Le cas échéant, un calendrier semestriel ou annuel peut être élaboré afin de faciliter la planification à moyen ou long terme.

Les suggestions pour les ordres du jour, en indiquant le sous-groupe directement concerné, peuvent être envoyées à la coordinatrice avant les réunions. L'ordre du jour type prévoit les éléments suivants :

1. Liste des présences
2. Questions en suspens
3. Priorisation des points à l'ordre du jour
4. Sujets du sous-groupe cadre national
5. Sujets du sous-groupe juges
6. Sujets du sous-groupe formation
7. Sujets du sous-groupe développement
8. Divers

Un rapport est rédigé par la coordinatrice après chaque réunion. Il reprend les principaux éléments de discussion et est transmis, aux personnes présentes à la réunion avec prière d'y réagir endéans 72 heures. Après ce délai le rapport est transmis au CA pour information et, le cas échéant, réaction.

Les questions pour lesquelles une attention particulière du CA est demandée, y seront marquées et/ou mises en évidence.

En cas de demande au CA de valider une proposition ou un projet tombant sous le programme de travail d'un sous-groupe thématique, le rapport sera complété par les détails afférents du projet en question qui devra être signé conjointement par les trois personnes désignées à cet effet.

Afin de travailler plus efficacement les 3 personnes signataires pourront se réunir entre elles, ce qui est fortement conseillé, afin de préparer un sujet. Elles pourront également s'échanger par « Whats App » ou par email afin de préparer un dossier à présenter à la Commission et/ou au CA.

Toutes les personnes figurant sur la liste des membres de la Commission GR doivent avoir une licence valable dans le club pour lequel elles se sont inscrites.

Les personnes proposées des clubs, mais dont les candidatures n'ont pas été retenues, peuvent figurer sur une liste d'observateurs/visiteurs qui peuvent participer aux réunions de la Commission GR. Afin de pouvoir rester opérationnel, le nombre maximal de participants aux réunions de la commission GR ne peut excéder le nombre de 3 personnes par club.

Les personnes figurant sur la liste des observateurs/visiteurs peuvent contribuer au travail et apporter leurs connaissances néanmoins ces personnes sont sans droit de vote.

Il est attendu que chaque membre faisant partie de la commission ou étant présent dans les réunions s'engage à collaborer de façon constructive.